



HAL
open science

Saillie et assaut

Dominique Ducard

► **To cite this version:**

Dominique Ducard. Saillie et assaut : Pragmatique énonciative de l'insulte. Les cahiers de praxématique, 2012, 58, pp.27-48. 10.4000/praxematique.3271 . hal-04220257

HAL Id: hal-04220257

<https://hal.u-pec.fr/hal-04220257>

Submitted on 27 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives | 4.0
International License

SAILLIE ET ASSAUT
PRAGMATIQUE ÉNONCIATIVE DE L'INSULTE

DOMINIQUE DUCARD
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL, CÉDITEC

Schopenhauer qualifie son *Art d'avoir toujours raison* de *dialectique éristique*¹, et présente celle-ci comme une « joute intellectuelle pour avoir toujours raison dans la controverse »². Partant de considérations psychologiques sur la vanité humaine et le désir de ne pas renoncer à son opinion, envers et contre tout et quelle que soit la vérité objective, puisque seule la certitude subjective est à prendre en compte, le philosophe se coupe de toute éthique de la discussion. Le débatteur, dans le combat d'idées, est dans la même situation que le maître d'armes qui « ne se pose pas la question de savoir qui avait raison dans la querelle ayant provoqué le duel : toucher et parer, c'est cela qui importe. »³ Le but, pour celui qui « ne se bat pas pour la vérité mais pour sa thèse, comme *pro ara et facis* (pour son autel et son foyer), et procède *per fas et nefas* [par des moyens licites ou illicites] »⁴, est de reconnaître et de réduire à néant les « stratagèmes de la malhonnêteté », qui fonde la « dialectique naturelle ». Pour réussir, la « dialectique scientifique » propose 37 stratagèmes, auxquels s'ajoute un « ultime stratagème », qui est l'insulte, auquel Schopenhauer recourut sans retenue dans sa vie d'auteur. Franco Volpi a d'ailleurs rassemblé un florilège d'insultes, tirées des œuvres et de la correspondance de Schopenhauer, publié sous le titre de *L'Art de l'insulte*.⁵ Schopenhauer justifie son « ultime stratagème » par un changement de niveau et de registre dans l'altercation :

« Si l'on s'aperçoit que l'adversaire est supérieur et que l'on ne va pas gagner, il faut tenir des propos désobligeants, blessants et grossiers. Être désobligeant, cela consiste à quitter l'objet de la querelle (puisqu'on a perdu la partie) pour passer à l'adversaire, et à l'attaquer d'une manière ou d'une autre dans ce qu'il est. Mais quand on passe aux attaques personnelles, on délaisse complètement l'objet et on dirige ses attaques sur la personne de l'adversaire. On devient donc vexant, méchant, blessant, grossier. C'est un appel des facultés de l'esprit à celles du corps ou à l'animalité. Ce stratagème est très apprécié car chacun est capable de l'appliquer, et il est donc souvent utilisé. La question est de savoir maintenant quelle parade peut être utilisée par l'adversaire. Car s'il procède de la même façon, on débouche sur une bagarre, un duel ou un procès en diffamation. »⁶

Le philosophe, si on laisse de côté l'usage tactique qu'il revendique dans sa dialectique, souligne ainsi le déplacement effectué quand le débatteur, exaspéré ou à bout

¹ *L'Art d'avoir toujours raison* est extrait des œuvres posthumes de Schopenhauer et a été publié en 1864. Les citations sont tirées de l'édition des Mille et une nuits, Paris, 2000, dans une traduction de Didier Raymond.

² *Ibidem*, p. 16.

³ *Ibidem*.

⁴ *Ibidem*, p. 10.

⁵ A. Schopenhauer, *L'Art de l'insulte*, textes réunis et présentés par Franco Volpi, Paris, Seuil, 2004.

⁶ *Ibidem*, pp. 60-61.

d'argument, quitte la scène de l'opposition des idées et abandonne l'objet de la discussion pour déprécier le propos de son opposant, lui retirant toute valeur d'énoncé contestable, alors nul et non avenu, jusqu'à porter atteinte à l'interlocuteur, qui perd sa qualité d'énonciateur valable et se trouve abaissé dans sa dignité de personne même. L'échange verbal peut se réduire à un échange d'insultes puis à un échange de coups, la violence physique faisant suite à la violence de l'interlocution. Cette façon de concevoir la survenue de l'insulte comme une rupture et un changement brusque de niveau dans l'interaction – hors des gonds du discours – peut être éclairée par la place assignée à l'insulte dans la schématisation des positions des locuteurs-énonciateurs dans *l'espace discursif de la discussion* selon un modèle théorique inspiré d'A. Culioli.⁷ Ce modèle topologique se présente comme une simulation des opérations et des actions sous-jacentes à l'activité signifiante de langage et part du principe que celle-ci est fondamentalement liée au mouvement corporel et à la conduite spatiale, observables dans l'espace physique de la parole mais aussi transposés dans l'espace abstrait de nos représentations.

Nous exposerons les notions qui permettent de comprendre la schématisation proposée dans cette perspective énonciative avant d'évoquer quelques cas d'échanges montrant comment on passe d'une zone à une autre, depuis un débat où les opposants confrontent leurs points de vue et font valoir leurs thèses respectives jusqu'à une rencontre où des paroles vives virent aux propos insultants, sans discussion possible, hors du jeu de la co-énonciation. Une autre étude, plus détaillée, sur les insultes lancées dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, mettra en avant le caractère déviant de l'insulte, dans sa trajectoire, quand le tireur est éloigné de sa cible, qui ne peut être atteinte frontalement, dans le face-à-face caractéristique de l'insulte directe. En préalable nous reviendrons sur la notion d'insulte, dans sa visée et sa portée, au regard de la relation inter-sujets qu'elle implique, de sa détermination affective et de son ancrage corporel.

Le trait de l'insulte

Laissons le terme *injure* à son régime juridique, relatif à la protection des droits d'autrui : droits à l'honneur, à la considération, à la dignité, pour signifier un comportement incriminé par la loi⁸, et limitons-nous à la parole dépréciative – de l'offense ou l'outrage au dénigrement ou à la moquerie⁹ – qu'est l'*insulte*, dans sa forme et son acte, adressée à un autre, cet autre pouvant être autrui ou, parfois, soi-même comme un autre (« tu parles d'un con ! » ou « quel con je/tu fais ! » dit en soliloque pour soi). Les études linguistiques (Milner, Ruwet)¹⁰ ont montré que l'insulte fonctionne comme un « nom de qualité » ; disons que c'est une nomination qui attribue à la personne visée par l'appellation une valeur référentielle qui en fait un cas de, un individu exemplaire de la classe : une *espèce de*, comme l'atteste l'emploi déterminatif de l'expression nominale. Emploi qui, de fait, catégorise l'individu en le rattachant à une classe générique. Cette catégorisation se manifeste dans les formes

⁷ On pourra se reporter à la conférence d'Antoine Culioli publié par le Centre Roland Barthes : « Nouvelles variations sur la linguistique », *Vivre le sens*, Paris, Seuil, 2008, pp. 113-145.

⁸ On se reportera à J.-Y. Montfort, « L'insulte dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse », *Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et polices du discours*, Paris, L'Harmattan, 2008.

⁹ Le nombre des termes, en français, donnés comme synonymiques, de renvois en renvois, à partir de l'entrée « insulte » ou « insulter », est particulièrement élevé.

¹⁰ Voir J.-C. Milner, *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*, Paris, Seuil, 1978 et N. Ruwet, qui discute Milner dans « Grammaire des insultes », *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Seuil, 1982, pp. 239-314.

d'expression actuelles avec *de chez* : *un connard de chez connard*, soit un vrai de vrai, c'est-à-dire une occurrence typique. L'insulte, en tant que nomination, aurait ainsi à voir avec le nom propre dont elle serait, selon Milner, la figure inverse par destitution du sujet unique et singulier : un « anti-nom propre »¹¹.

L'étymologie (latin *in-saltare*, intensif de *salire*), nous rappelle, du point de vue d'une sémantique qui se réfère au fondement sensori-moteur du sens, qu'il s'agit d'un bond, d'un saut et d'un assaut contre. Ajoutons que *saltare* ('danser en sautant', 'gesticuler') a suppléé *salire* au sens de 'bondir', et que *saillir* (de *salire*), qui signifiait, jusqu'au XVI^e siècle 's'élancer' a également le sens de 's'accoupler', pour un mâle. Le mouvement de saillie, par une sortie brusque, renvoie par ailleurs, dans des acceptions vieilles, aussi bien au trait d'esprit brillant et imprévu qu'à l'attaque. Nous pouvons aussi retenir, pour définir l'insulte, la configuration à saillance (index tendu ou recourbé en crochet) ou double saillance (index et majeur tendus et légèrement écartés) qui signifie 'insulter' en Langue des Signes Française, configuration commune à des signes liés à la violence et au conflit (gronder, accuser, attaquer, inceste, agressif, défendre, protester, dénoncer). « Dans ces signes, nous dit Geneviève Le Corre, le mouvement projette en avant la figure portée par la main dominante. »¹², mouvement dont l'amplitude est soulignée, aux limites du champ de signation, et qui s'accompagne d'une mimique tendue et d'un regard appuyé.

Ces marqueurs posturo-mimo-gestuels, également présents, avec des variantes, en plus ou moins démonstratif chez les sujets parlants-entendants, lors de la profération de paroles véhémentes, sont caractéristiques de l'intensité de l'affect qui fait sortir les antagonistes de l'échange énonciatif, tournant à l'affrontement, notamment par le jet d'appellations non contrôlées. Retenons aussi qu'un autre signe, dans la LSF, pour 'insulter' est équivalent à 'offensé', la notion réunissant l'agresseur et l'agressé dans une relation duelle. L'insulte directe est un face-à-face. Elle perd de sa force et de son efficacité quand elle est énoncée à un tiers (*quel con celui-là !*) ou quand le locuteur se détourne et évite le face-à-face, auquel cas il peut être mis en demeure par celui qui est ciblé de le dire « en face ».

Sortie de jeu

Pour replacer la question de l'intensité de l'affect dans les échanges discursifs, selon le point de vue de la théorie des opérations énonciatives (Culioli), il convient de revenir à l'acte d'assertion.¹³ La formule métalinguistique correspondant aux opérations inhérentes à l'assertion est : *Je veux / désire / tiens à prendre la parole pour dire que je pense / crois / sais que p est le cas*. Sans entrer dans les distinctions introduites par les termes accolés, disons que *je veux / désire / tiens à* signale l'engagement du sujet énonciateur, à des degrés variables, avec une *force assertive* modulable en intensité ; *prendre la parole* indique l'extériorisation matérielle de ce qui est exprimable et communicable dans une formulation orale ou écrite (le dit) alors que le *pour dire* marque ce qui est intentionné – dans le sens phénoménologique du terme – dans l'acte d'énonciation ; la suite *pense / crois / sais* renvoie à une instance de représentation, selon la modalité énonciative de la validation ; *p est le cas* correspond à la

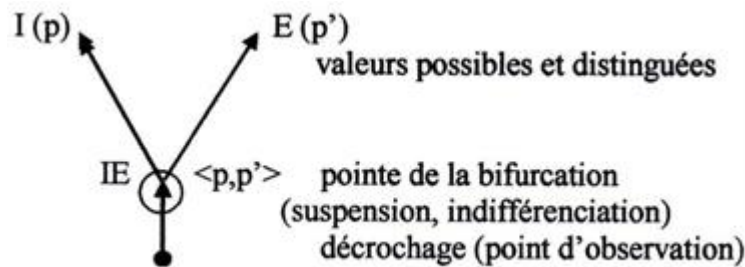
¹¹ Voir J.-C. Milner, *Clartés de tout. De Lacan à Marx, d'Aristote à Mao*, Paris, Verdier, 2011.

¹² « Les usages morpho-dynamiques de l'insulte en Langue des Signes Française », *Langue française* 144, *Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques*, Dominique Lagorgette et Pierre Larrivée dir., Larousse, 2004, pp. 105-123.

¹³ On pourra se reporter, pour les considérations qui suivent, à A. Culioli : « JE VEUX ! Réflexions sur la force assertive », *Penser les limites. Ecrits en l'honneur d'André Green*, César Botella dir., Paris, Delachaux et Niestlé, 2002, pp. 102-108.

référenciation du complexe énonçable de la représentation (contenu propositionnel), dont l'occurrence est située dans un espace-temps.

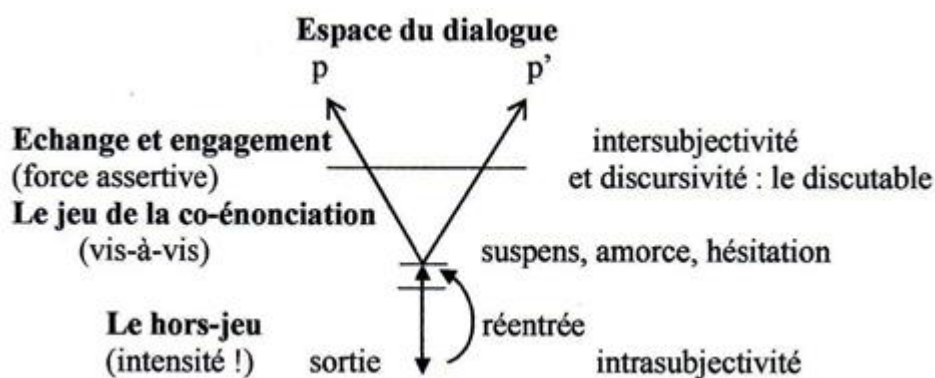
Dans toute énonciation il y a quelque chose à dire, à *propos de*, en *vue de*, pour un *autre*. La visée de l'acte implique un hiatus à combler, constitutif, dans l'interaction, des opérations d'ajustement liées à l'intersubjectivité.¹⁴ L'énonciateur sélectionne et distingue une valeur (ce qui est le cas), parmi des possibles, et délimite ainsi un domaine de validation. Il peut moduler subjectivement son assertion (*selon moi, il me semble, je crois...*) ou encore envisager ou imaginer d'autres cas, en se donnant une marge d'incertitude ou en posant des cas fictifs (modalités de supputation, de probabilité, de possible, de l'hypothétique, du *comme si*). Le domaine de validation ainsi construit comprend le domaine notionnel, tel qu'il est représenté topologiquement dans la théorie, avec un Intérieur (ce qui est le cas : p), un Extérieur (ce qui n'est pas le cas ou autre que le cas : p') et une Frontière (ce qui n'est pas vraiment le cas et pas vraiment pas le cas : p,p'). Le domaine notionnel transposé dans l'acte d'assertion donne lieu au schéma de la décision assertive.



Sans développer ici ces considérations, qui pourront paraître abstraites à qui n'est pas un familier de la théorisation, retenons que ce graphe est une représentation du fait que lorsque l'énonciateur dit de quelque chose que c'est le cas (p), en référence à un espace-temps, il prend en compte que ce puisse ne pas être le cas ou autre que le cas (p'). Il peut aussi se placer en attente ou se tenir à distance, dans l'indécision, par incertitude ou en projetant diverses valeurs possibles. En transposant ce graphe de la décision assertive dans le cadre discursif des échanges inter-sujets, nous obtenons un schéma homologue, qui nous permet de représenter des positions et des déplacements dans un système abstrait de localisation et d'orientation, et de définir topologiquement ce que nous nommerons *l'espace discursif de la discussion dans le dialogue*.¹⁵

¹⁴ Nous avons repris et commenté les notions d'assertion et d'ajustement, d'après A. Culioli, dans : « *Comment le dire. A propos d'ajustement, en quelque sorte* », *Tranel 56, L'énonciation et les voies du discours*, J. Longhi éd., Neuchâtel, 2012, pp. 43-60.

¹⁵ Cette notion a été exposée lors d'une communication au colloque organisé par l'International Association for Dialogue Analysis en avril 2011, le texte en a été publié depuis dans un ouvrage collectif : « *Dialogue entries and exits. The discursive space of discussion* », *Dialogue and Representation*, A. Létourneau and Fr. Cooren ed., John Benjamins, 2012, pp. 195-213



La flèche vers le bas signalant une sortie de cet espace du discutable, où plusieurs valeurs peuvent être confrontées selon les positions et l'engagement des énonciateurs, correspond à une mise hors-jeu du sujet de la co-énonciation, dans une relation intersubjective, qui quitte la scène agonistique de la parole échangée, que ce soit dans l'ordre de l'assentiment ou du dissentiment. Les enjeux du dire par rapport à un contredire ne sont plus de mise dans le fait de *s'exclamer* (avec un *ex-* dit d'intensité) de joie, d'admiration, de désespoir, d'indignation, de rejet, de colère, etc. L'exclamation, sous des formes variées, est le marqueur de l'intensité de l'affect lié à la représentation et de l'investissement subjectif du locuteur-énonciateur. La forme interjective, dans le sens où interjeter signifie « lancer un propos avec vivacité, interrompre » en est une modalité, avec l'insulte. Il ne s'agit pas alors seulement de manifester une réaction subjective ou d'interloquer l'autre mais de le cibler, dans sa personne même, par l'interpellation dévalorisante. C'est ainsi que M. Laforest et D. Vincent appréhendent l'insulte « comme un ensemble d'usages particuliers de la qualification péjorative plutôt que comme une catégorie autonome d'actes de langage menaçants », la « qualification péjorative » étant définie comme « toute forme axiologiquement négative utilisée pour qualifier de façon dépréciative un individu quelconque, que cet individu soit présent ou absent ».¹⁶ La qualité de l'insulte est de rabaisser la dignité de la personne ou d'avilir, selon des degrés variables.

L'étude des appellations montre la portée anthropologique de l'insulte – rapportée au sale et à l'impur, dans leur dimension corporelle et sexuelle¹⁷ – et ses aspects historiques et culturels, avec la diversité des répertoires en vigueur selon les époques, les lieux et les circonstances. Mais le caractère d'interpellation de l'insulte – qui peut donner lieu à des rites

¹⁶ M. Laforest, D. Vincent, « La qualification péjorative dans tous ses états », *Langue française* 144, *op. cit.*, pp. 62-63.

¹⁷ C'est ainsi que Freud met en avant la dévalorisation des excréments, dans l'histoire de l'humanisation et dans l'éducation du jeune enfant, l'érotisme anal réprimé trouvant sa place dans « l'aspiration culturelle à la propreté », et il note le rapport entre ce phénomène et l'injure : « Le malpropre, c'est-à-dire celui qui ne cache pas ses excréments, offense ainsi autrui, ne montre aucun égard envers lui, et c'est ce que disent aussi les injures les plus virulentes et les plus usitées. Il serait de même incompréhensible que l'homme emploie comme mot d'injure le nom de son ami le plus fidèle dans le monde animal, si le chien n'attirait sur lui le mépris de l'homme par deux qualités : être un animal olfactif sans crainte des excréments, et ne pas avoir honte de ses fonctions sexuelles. » (S. Freud, *Le Malaise dans la culture*, traduction de D. Astor, Paris, GF Flammarion, 2010, p. 120). B. Ouspenski, dans une étude des jurons russes, signale le lien entre le juron et la mythologie canine, avec l'idée d'impureté du chien, qu'il retrouve dans les langues slaves, le grec, le latin et le sanscrit, à partir du verbe russe *lajat'*, qui associe les significations de *latrare* en latin (aboyer, japper) et *maledicere, objugare* (maudire, agonir d'injures) : « L'aspect mythologique des jurons russes », Iouri Lotman et Boris Ouspenski, *Sémiotique de la culture russe*, traduction de Fr. Lhoest, Lausanne, L'Age d'Homme, 1990, pp. 425-461.

sociaux – ne doit pas être négligé si l'on veut comprendre la survenue et le fonctionnement de l'insulte dans l'activité signifiante de langage au cours de l'exercice de la parole, en situation.

Du vis-à-vis au face-à-face

Afin d'introduire la notion d'espace discursif de la discussion et d'illustrer le passage de la confrontation de points de vue à l'affrontement, nous avons examiné, à l'occasion d'un colloque sur le dialogue¹⁸, trois échanges. Le premier concerne un débat sur l'euro entre deux économistes, mis en scène par un journaliste et dont la direction est donnée par une interrogation qui pose une alternative en pour ou contre. Le déroulement du débat nous fait passer d'une prise de position à une autre, dans l'alternance des deux points de vue qui s'affirment l'un par rapport à l'autre sur des questions communes, chacun des acteurs mis en présence cherchant avant tout à justifier l'un des choix possibles. Nous nous sommes ensuite intéressé à des exemples de sortie de l'espace de la discussion et d'échappée hors de l'entre-deux du dialogue avec des débats plus passionnés. D'abord avec une confrontation entre le philosophe Michel Onfray, qui a suscité une violente polémique dans l'espace public français suite à la publication de son ouvrage *Le crépuscule d'une idole*¹⁹, condamnation sans appel de la psychanalyse freudienne, et le psychanalyste Jacques-Alain Miller, éminent représentant du courant lacanien. La scène se déroulait chez celui-ci, avec les journalistes de la revue *Philosophie magazine*, qui ont organisé la rencontre et publié la transcription de l'échange.²⁰

Nous passerons sur l'analyse qui a été faite du débat entre les deux économistes et signalerons seulement, pour le second débat, que nous avons relevé et commenté, dans notre étude, les formes d'exclamation qui montrent que les deux interlocuteurs – dans un rapport de force inégal – évacuent alors le lieu de la confrontation des idées, en annulant certaines propositions, par dévaluation, jusqu'à la disqualification de celui qui les énonce. La forme exemplaire de cette opération est celle du *N'importe quoi !* qui pointe ce qui est dit par l'autre comme hors de propos, jusqu'à exclure celui-ci du champ des forces intersubjectives de l'interaction.²¹

La montée en puissance de ce repli sur soi-même, avec élimination, de part et d'autre, de la figure de l'énonciateur valable, en qui reconnaître un répondant, peut conduire à la sortie ultime par l'insulte. La confrontation vire alors à l'affrontement et la querelle se vide en interpellations qui sont comme autant de coups verbaux portés à l'adversaire, réduit à sa seule fonction de locuteur. Fonction par ailleurs mise à mal par le chevauchement des paroles, les interruptions virulentes et l'emportement verbal et gestuel des individus. Nous en donnons un aperçu avec quelques répliques vives, sans être excessives, sur le même enjeu, transcrites d'une autre rencontre lors d'une émission de télévision grand public entre, à nouveau, Michel

¹⁸ 13th conference of the International Association for Dialogue Analysis : *Dialogue in Representations*, 26-30 avril 2011, Montréal, Québec, Canada. Référence bibliographique donnée en note 10.

¹⁹ Cet ouvrage a été publié en 2010, chez Grasset : *Le crépuscule d'une idole. L'affabulation freudienne*. L'auteur dénonce avec acrimonie l'invention freudienne, qu'il considère comme une tromperie et une falsification.

²⁰ Voir « Michel Onfray et Jacques Miller - En finir avec Freud », article paru dans *Philosophie Mag* n°36, février 2010. Récupéré sur le site de *Philosophie Mag* : <http://www.philomag.com/article,epoque,en-finir-avec-freud,1103.php>

²¹ Pour une analyse précise de la séquence *N'importe quoi !* on se reportera à Dominique Ducard, « *N'importe quoi !* Le hors-sujet de l'énonciation », *La prise en charge énonciative. Etudes théoriques et empiriques*, P. Dendale et D. Coltier dir., Bruxelles, De Boeck-Duculot, pp. 183-198.

Onfray et un autre psychanalyste, Gérard Miller, proche parent du précédent, familialement et intellectuellement.²²

G.M. Ecoutez une seconde ce que je vais vous dire. / G.M. Attendez, laissez-moi terminer, sinon je vais parler plus fort que vous et on n'arrivera pas à terminer. / G.M. Je vais vous le dire franchement, j'espère que la formule marchera, vous êtes vraiment le fils caché de Nietzsche et de Zavatta. / M.O. Vous n'êtes même pas capable d'un bon mot en direct. / G.M. Vous avez lu Freud pendant 20 ans, et un jour vous avez découvert la vérité, un jour, comme Bernadette Soubirou découvrant la vierge, vous avez compris que Freud est un escroc. / M.O. Je pense effectivement, pour en finir avec des charlots de votre acabit, je pense qu'on peut inventer une autre psychanalyse.

Le titre donné à la présentation de cette altercation : « Polémique sur Freud : Michel Onfray Versus Gérard Miller », est significatif, avec le Versus séparant les deux noms, de la mise en scène de la joute verbale : alignés face aux journalistes et au public invité, ils se dressent, renvoyant les arguments dos à dos, l'un contre l'autre, dans la défense ou dans l'attaque.

Nous sommes ainsi passés d'un cas de débat en vis-à-vis, où chaque énonciateur joue le jeu de l'échange, dans l'accord ou le désaccord, en prenant des engagements et en ménageant une marge d'indécision ou de contestation, par assertions modulées, à des exemples de côte-à-côte, où la tactique est de dévaluer le propos et de déprécier l'énonciateur, puis à un face-à-face entre des locuteurs, qui cherchent, chacun de son côté, à faire perdre la face à l'adversaire, par des paroles blessantes et des appellations offensantes pour les personnes.

Echec de l'insulte

L'insulte directe, plus précisément celle qui est distinguée comme insulte interpellative²³, est un composé de profération vive – manifestation de la fonction jaculatoire de la parole dirait Lacan –, d'acte de langage dans lequel le sujet s'investit à l'encontre d'un autre, et de forme sémantique, ce qui se résume par le syntagme *traiter quelqu'un de + qualifiant*. Comme le soulignent les études qui insistent sur l'effet de l'insulte, dans l'interaction, l'adresse et le destinataire sont des parties constitutives de la réussite de l'acte.²⁴ Afin de confirmer cet aspect nous prendrons une situation dans laquelle il y a ratage par manquement de la cible, qui est inatteignable ou qui se dérobe.

Tout échange discursif est l'objet d'une régulation, de l'ordre du *transindividuel* (Culioli), qui dépend de normes variables, selon des types de situation. La question que nous nous sommes posé était de savoir comment surgit l'insulte, dans un cadre institutionnel tel

²² Canal+, Le grand journal, « Polémique sur Freud : Michel Onfray Versus Gerard Miller », Publié le jeudi 22 avril 2010. Récupéré du site de l'association politique *Egalité et réconciliation* : <http://www.egaliteetreconciliation.fr/Polemique-sur-Freud-Michel-Onfray-Versus-Gerard-Miller-3119.html>.

²³ Voir E. Larguèche, « L'insulte à la trace », *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, D. Lagorgette dir., Editions de l'université de Savoie, 2009.

²⁴ Voir par exemple Catherine Détrie, *De la non-personne à la personne : l'apostrophe nominale*, Paris, CNRS éditions, 2006.

que le débat parlementaire à l'Assemblée Nationale, qui, bien que ritualisé, est le théâtre de joutes verbales parfois virulentes.²⁵

A une demande d'orientation dans les débats ayant donné lieu à des insultes, voici ce qu'a répondu le secrétaire administratif de l'Assemblée : « Les députés ne s'insultent jamais et sont bien sûr toujours courtois. 😊 Malheureusement nous n'avons pas répertorié les débats en fonction de ce genre de critères. Aussi, je ne peux malheureusement que vous orienter vers l'ensemble des débats parlementaires mis à votre disposition sur le site [adresse du site de l'AN]. »²⁶ Réponse suivie par une autre, du secrétaire adjoint, qui précise : « En complément des informations données par mon collègue, vous pourrez remarquer que les comptes rendus des débats sont rédigés dans un style le plus neutre possible ; aussi des éventuels "noms d'oiseaux" qui s'échapperaient malencontreusement au cours d'un débat ne seraient sans doute pas mentionnés tels quels au compte rendu intégral²⁷. Pour vos recherches, des éventuels mots malheureux seraient considérés dans le langage parlementaire comme des faits personnels, dont la police est prévue à l'article 58 (alinéa 4 à 6) du Règlement [renvoi au Règlement en ligne]. » Aussi est-il utile de citer cet article 58, dans le chapitre XII : Tenue des séances plénières, du Titre I^{ER} du Règlement de l'Assemblée nationale sur l'Organisation et le Fonctionnement de l'Assemblée :

« Article 58

- 1- Les rappels au Règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale ; ils en suspendent la discussion. La parole est accordée à tout député qui la demande à cet effet soit sur-le-champ, soit, si un orateur a la parole, à la fin de son intervention.
- 2- Si, manifestement, son intervention n'a aucun rapport avec le Règlement ou le déroulement de la séance, ou si elle tend à remettre en question l'ordre du jour fixé, le Président lui retire la parole.
- 3- Les demandes de suspension de séance sont soumises à la décision de l'Assemblée sauf quand elles sont formulées par le Gouvernement, par le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond ou, personnellement et pour une réunion de groupe, par le président d'un groupe ou son délégué dont il a préalablement notifié le nom au Président. Toute nouvelle délégation annule la précédente.
- 4- Lorsqu'un député demande la parole pour un fait personnel, elle ne lui est accordée qu'en fin de séance.
- 5- Dans les cas prévus au présent article, la parole ne peut être conservée plus de cinq minutes.
- 6- Toute attaque personnelle, toute interpellation de député à député, toute manifestation ou interruption troublant l'ordre sont interdites. »

²⁵ Cette étude a fait l'objet d'une communication au colloque : *Les insultes : bilan et perspectives*, Université de Savoie, Chambéry, 27-30 mai 2009, sous le titre « Portée limitée de l'insulte en balistique parlementaire ».

²⁶ Message électronique reçu le 06 novembre 2008.

²⁷ La Constitution prévoit que « le compte rendu intégral des débats est publié au Journal officiel ». Il existe en fait deux comptes rendus : le compte rendu dit « analytique », établi par les secrétaires des débats, donne une relation fidèle et complète mais condensée des débats, il est distribué quelques heures après la séance, et fait l'objet d'une diffusion sur le site Internet de l'Assemblée ; le compte rendu intégral, établi par les rédacteurs des débats, est remis en épreuves aux orateurs environ une heure et demie après leur intervention, il est publié sur le site Internet de l'Assemblée nationale trente-six heures après la séance puis par le *Journal officiel* (édition Débats parlementaires) dans un délai de l'ordre de trois à cinq jours, il constitue le procès-verbal officiel de la séance, qui seul fait foi.

Le dernier alinéa proscrit ainsi le mode d'adresse directe agressive, de personne à personne, tel que le décrit Schopenhauer pour l'insulte. Comme la parole subjective, dans cette ultime manifestation, est toujours susceptible d'échapper à l'ordre de l'autorité symbolique qui régule les débats, il est intéressant d'examiner les conditions de sa survenue. Pour cela je me suis tourné vers un débat prometteur, en 2008, qui cristallisait des oppositions franches en pour et en contre. Il s'agit de la discussion, après déclaration d'urgence, de la proposition de loi de M. Richard Mallié et plusieurs de ses collègues qui définit les dérogations au repos dominical dans les grandes agglomérations, les zones touristiques et les commerces alimentaires. *Le Point* titrait ainsi, le lendemain, « Débats enflammés sur le travail dominical à l'Assemblée nationale »²⁸, et toute la presse rapportait les propos de J. F. Copé, recueillis par *Le Figaro*, sous le titre « Copé : “Le Parlement ne doit pas être un ring de catch” »²⁹. Celui-ci, alors président du groupe UMP, y déplore le comportement de l'opposition qui « a été d'une violence inouïe, anormale et injustifiée dans l'Hémicycle », évoquant des « injures », et il dénonce les « propos agressifs » et les « menaces physiques » de la part d'un député communiste. Les transcripteurs des débats peuvent filtrer les interventions et ne pas mentionner certaines expressions offensantes mais les textes sont en général assez fidèles, comme le montrent les vidéos quand les débats sont filmés, et les observations que permettent ces transcriptions sont suffisamment pertinentes pour la démonstration.

Je n'entrerai pas dans le détail des mesures qui faisaient l'objet de la discussion et signalerai seulement que le débat s'engageait après la bataille serrée sur la réforme de l'audiovisuel, que l'opposition avait déposé plus de 4000 amendements, promettant une « lutte acharnée », à quoi s'ajoutait un litige sur le texte examiné, ayant fait l'objet, pour un article, d'une nouvelle rédaction, et dont la version ne fut disponible que cinq minutes avant l'ouverture de la séance. Cette séance, la deuxième du mercredi 17 décembre 2008, s'est ouverte à 21h30, les députés de l'opposition s'étant présentés avec un badge ; elle a été suspendue dès 21h40, et a été levée à 23h35. Le report de la discussion, pour janvier dans un premier temps puis *sine die*, a signifié le recul du gouvernement, qui est revenu sur la proposition de loi en avril, avec l'intention de faire voter le texte en juillet.

Sur la scène agonistique se succèdent, selon un ordre préétabli, les rapporteurs, les présidents des commissions parlementaires concernés, les représentants du gouvernement, les représentants des groupes, à quoi s'ajoutent les interventions de ceux qui demandent la parole dans le cours de l'action. L'argumentation, sur la question à l'ordre du jour, s'appuie essentiellement sur des arguments techniques et juridiques ou encore éthiques (choix de vie et choix de société) et les valeurs idéales au nom desquelles se positionnent les orateurs relèvent du pragmatisme (cohérence et efficacité) et du libéralisme (libéralisation du travail), ou renvoient à un ordre social et symbolique. C'est ainsi que J. M. Ayrault se réfère au « principe selon lequel le dimanche, “marqueur historique, culturel et identitaire, constitue à tous égards un marqueur temporaire de la semaine”. »

Les discours sont ponctués, plus ou moins régulièrement et avec plus ou moins de force, par des commentaires intempestifs, qui ne sont pas, sauf en quelques occasions – signalées par les rappels à l'ordre du président –, de véritables interruptions, contrairement à ce que pourrait laisser penser la transcription écrite du débat, même si l'orateur peut exprimer parfois le désagrément et la gêne provoqués. Lancées à la tribune depuis les rangs de l'hémicycle ces interventions ont la forme, pour la plupart, d'énoncés à modalité exclamative

²⁸ <http://www.lepoint.fr/actualites-societe>, publié le 18/12/2008, modifié le 19/12/2008.

²⁹ <http://www.lefigaro.fr/politique/2008/12/19/01002>

ou interrogative, ou plutôt pseudo-interrogative et interpellative, et manifestent les réactions des auditeurs-participants qui évaluent ce qui est dit en qualifiant le propos ou en ciblant directement l'énonciateur dans son intention et son vouloir-dire.

Les actes de parole les plus représentés sont :

- l'approbation, parfois avec renchérissement : « Il a raison ! », « C'est vrai ! », « C'est la pure vérité ! », « Tout à fait ! », « Parfaitement ! » ;
- le démenti : « Ce n'est pas vrai ! », « C'est faux ! » ;
- ou la rectification et la contradiction par réinterprétation : « (...) les salariés souhaitent continuer de travailler le dimanche. - Ils souhaitent gagner leur vie, ce n'est pas la même chose ! », « (...) nos voisins, je pense à la Belgique, attirent déjà les consommateurs français en fin de semaine. - Forcément, c'est moins cher là-bas ! », « Si elle est votée, la loi organique détériorera un peu plus, en effet, nos conditions de travail et limitera davantage les droits du Parlement. - Non, elle les accroîtra ! », « (...) une proposition de loi émanant de l'un de nos collègues a été amendée, non pas ici, à l'Assemblée nationale, mais par un conciliabule entre le Président de la République et le groupe UMP, par une négociation au sein d'une organisation politique, qui n'a rien à voir avec la vie démocratique du Parlement. - La majorité a tout à voir avec la démocratie ! »,
- l'indignation : « Quel scandale ! », « Scandaleux ! - Incroyable ! - Quelle vision de la société ! », « C'est honteux ! », « C'est inadmissible ! » ;
- l'accusation (ou l'insinuation) de manipulation, provocation, caricature, mauvaise foi, cynisme, falsification ou mensonge : « Tout cela est voulu ! », « Quel cynisme ! », « Il faut cesser de faire peur aux français et de dire des contrevérités. », « Ce sont des bobards ! », « Vous êtes bien plutôt dans l'hypocrisie ! », « Je suis stupéfait des caricatures outrancières utilisées par l'opposition (...) », « Arrêtez de faire croire aux français ce qui n'est pas et d'utiliser le mensonge comme arme. Le mensonge est la seule et facile ressource de la faiblesse a dit Stendhal. Vous êtes en train de faire la démonstration de la faiblesse de vos arguments. D'ailleurs vous n'avez pas d'arguments ! ». et cette réponse à une insinuation : « Sous-entendre que cette proposition de loi a été inspirée par l'Elysée est une insulte pour les administrateurs et pour mes collaborateurs (...) » ;
- la raillerie, avec jeux de mots et traits d'esprit : « (...) seuls les parlementaires qui ont été invités à trois ou quatre reprises à l'Elysée... - Jaloux ! -...pour s'entendre faire des remarques ou pour prendre des ordres... - Cela ne risque pas de vous arriver ! - seuls ces quelques récalcitrants se sont un peu épanchés dans la presse, permettant à l'opposition de mesurer combien la proposition de loi a navigué de-ci de-là. - Parce que chez vous, rien ne navigue ? » ; « La parole est à Monsieur Maillet, rapporteur (...) - Voici l'auteur ! - Mais non, l'auteur c'est Sarkozy ! » ; « - Dimanche 7 décembre, avec Luc Chatel, nous avons rencontré des salariés de la librairie Le grand cercle, dans le Val-d'Oise. - Vous allez dans les librairies, vous ? » ; « - (...) Monsieur le président, vous m'avez sinon surpris, du moins inspiré une réflexion. - C'est déjà ça ! » ; « Ce ne sont plus les marchands du temple, c'est le temple des marchands ! » ; « - La parole est à M. Pierre Méhaignerie (...) - On est passé d'Edgar Morin à Leroy-Merlin ! » ;
- ou par ironie : « En effet, la France est diverse, tout le monde n'habite pas au même endroit, la situation n'est pas la même à Paris, à Marseille, à Saint-Quentin ou à Chaumont. (Exclamations ironiques sur les bancs des groupes SRC et GDR) - Quelle découverte ! ».

Les didascalies concernant les réactions collectives (localisées par la mention « sur les bancs du groupe... ») sont significatives des positions qui s'affrontent. Quand elles sont

favorables, il est indiqué : « Approbations », ou « Applaudissements », qualifiés parfois de « nourris » ou « prolongés » ; quand elles sont défavorables (*improbation*) : « Protestations » ou « Exclamations », qualifiées parfois de « Vives », on trouve aussi « Rires et exclamations », « Sourires et exclamations ». A noter une indication à valeur indéterminée : « Interruptions ».

Ces formes de participation collective, verbales ou non, où la joute est amplifiée par les échos qu'elle suscite dans l'arène, s'accordent avec les actes signalés qui cherchent, pour la plupart, à dévaluer ce qui est asserté et à disqualifier l'énonciateur en tant que tel. Ces actions sont l'expression d'un rejet et marquent une sortie de la discursivité argumentative et du jeu de forces inter-sujets dans le domaine du discutable. Mais nous n'en sommes pas pour autant dans une situation de face-à-face adversative. Les paroles qui ponctuent le discours sont bien dirigées, de façon ostentatoire, contre l'orateur et ce qu'il représente, mais haut et fort pour être entendues et reçues du public, et l'orateur n'est pas un interlocuteur, sauf en de rares occasions où il interrompt son discours pour répliquer. C'est le cas avec la prise de parole de Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, qui se laisse prendre au jeu des réparties et dont le discours est réduit à des récriminations contre la caricature que l'opposition ferait du texte en discussion et à une demande réitérée de pouvoir se faire entendre.

Le dispositif scénique propre au débat parlementaire tend ainsi à ritualiser les échanges et à contenir les invectives, en les maintenant dans la marge autorisée. C'est dans ce cadre que peuvent être adressées des appellations à caractère insultant, mais qui ne font généralement pas obstacle au discours de l'agressé et qui restent sans répartie de sa part. Les projectiles ont ainsi une portée limitée tout en trouvant à l'entour de quoi les relancer, par les réactions des pairs ou par leur reprise dans la presse écrite, ou encore mieux dans leur diffusion médiatique quand circulent des images filmées. J'en relève quelques-uns, dans le débat examiné : une première fois, venant du député Christian Eckert au cours de l'intervention du Luc Chatel, secrétaire d'état : « (...) Dans notre conception, comme Xavier Bertrand l'a rappelé... - Fayot ! -...le dimanche est un jour différent des autres et il le restera. », une autre fois d'Henri Emmanuelli, qui lance d'abord à Xavier Bertrand, ministre du travail, « Quel faux-cul vous êtes ! », quand celui-ci cite le salarié d'une librairie pour qui le dimanche est synonyme d'emploi, ensuite avec un « Faux-cul ! », cette fois à l'adresse de Luc Chatel, secrétaire d'Etat, au discours fortement contesté, au moment où celui-ci énonce qu' « on peut aussi écouter ceux qui veulent faire ce choix [de travailler le dimanche]. », ceci entre deux expressions de l'exaspération du même député : « C'est insupportable ! » et « Lamentable ! », lequel s'exclame pour finir « Mercenaire ! ». La virulence de celui-ci lui vaudra, plus loin, d'être interpellé à son tour par un autre député, de banc à banc : « M. Patrick Balkany. Vous êtes un grossier personnage ! (Exclamations sur les bancs du groupe SRC). », à quoi il répond : « Moi, je n'ai jamais menacé qui que ce soit avec un pistolet ! ». L'incident en reste là, contrairement à celui mentionné dans les didascalies, alors que Catherine Vautrin, rapporteuse pour avis de la commission des affaires économiques, prend la parole : « (Brouhaha continu sur les bancs des groupes SRC et GDR, dont les membres se lèvent et quittent l'hémicycle sous les applaudissements de nombreux députés du groupe UMP. M. Gremetz s'approche des bancs de la commission, puis du groupe UMP, tandis que les huissiers s'interposent.) » A la fin de l'intervention de la rapporteuse les députés reviennent et l'un deux, Jean-Marc Ayrault, s'adresse à celle-ci, en précisant le sens de cette réaction collective : « Madame Vautrin, je ne voudrais pas que vous preniez la sortie des membres de notre groupe pour un affront » et il ajoute, après avoir rendu hommage à la qualité de son travail, « Monsieur le président, je le dis avec sincérité, nous sommes partis en signe de protestation. »

Ce descriptif sommaire des événements discursifs et comportementaux qui surgissent en contrepoint de l'ordonnement des argumentaires, montre que le seul affrontement, avec propos injurieux, selon ce qui a été rapporté dans la presse, conduit à une sortie du lieu des débats. Les quelques noms susceptibles d'être reçus comme des atteintes à la personne échappent au face-à-face de l'insulte directe. Les qualités représentées (« Faux-cul », « Fayot », « Mercenaire ») signifient l'hypocrisie, le zèle et l'engagement à des fins intéressées, et dénoncent ainsi les intentions que recèlent les discours. On peut penser que le répertoire des noms d'insulte dépend en partie des circonstances, mais l'un des traits constants du discours politique, dans l'espace public, est de dire que la parole de l'autre, l'opposant, dont la modalité supposée est celle du faire croire, est un leurre. Les attaques personnelles participent de l'opération généralisée de disqualification, mais elles sont maintenues, autant que possible, dans le champ des tirs croisés délimité par la règle institutionnelle. Au-delà, la violence de la parole dans l'affrontement idéologique est donnée en spectacle et le débat est reporté sur la scène médiatique à propos de la conduite morale des hommes politiques dans la confrontation des opinions et des positions.

Pour conclure

L'approche énonciative que nous avons proposée, en référence à la linguistique de l'énonciation développée par A. Culioli, met en avant les opérations et les actions inhérentes aux formes signifiantes de l'activité discursive, en situation et dans un rapport inter-sujets, repérant les mouvements subjectifs, liés à des représentations, qui déterminent les conduites verbales. Elle s'oriente ainsi vers une sémiologie des actes de langage, aussi vers une sémiotique des cultures, telle que celle mise en œuvre par l'école russe, surtout connue par les travaux traduits de Y Lotman³⁰, avec, par exemple, l'étude de l'aspect mythologique des jurons russes³¹. A ce titre un élargissement peut être suggéré, pour prolonger la réflexion, à partir de la notion linguistique d'exclamation comme forme d'intensité et marqueur de l'investissement affectif, diversement interprétable selon les actes qu'elle manifeste.

Considérée comme une atteinte morale, l'insulte, sous des formes diverses mais en prenant l'insulte interpellative comme son représentant exemplaire, est apparentée à l'affront, la calomnie, l'outrage, la diffamation, l'injure, l'insolence, ou encore à la vitupération et à la malédiction. En tant qu'acte performatif « d'un genre particulier », comme le décrit le philosophe G. Agamben, il est rapproché du juron : « En raison de sa nature essentiellement non sémantique, mais exclamative, le juron montre sa proximité avec un phénomène linguistique difficile à analyser, l'insulte. »³² En minimisant la valeur sémantique du juron et de l'insulte, l'auteur les associe au blasphème, fondé sur le tabou du nom de Dieu, plus exactement relatif à sa profanation par un emploi désacralisé en référence au commandement : « Tu ne prononceras pas en vain le nom de Dieu. » Le blasphème, défini comme un crime de lèse-majesté divine, recouvre un large éventail d'expressions – verbales, gestuelles, comportementales – et son interprétation, à des fins juridiques, a été diversement réglementé, au cours de l'histoire, par les autorités religieuses et civiles. Dans le bref article d'E. Benveniste sur l'euphémisation du blasphème, le juron est vu comme un « jurement

³⁰ On se reportera à l'ouvrage traduit par Henri Meschonnic et publié en 1975 chez Gallimard : *La structure du texte artistique*, ou plus récemment à la traduction française de la seconde partie d'un ouvrage paru en Russie en 1966 : *La sémiotique*, Limoges, PULIM, 1999.

³¹ Voir Boris A. Ouspenski, *op. cit.*

³² G. Agamben, *Le sacrement du langage. Archéologie du serment*, Paris, Vrin, 2009, p. 75.

d'outrage » et une « expression blasphématoire ». Benveniste insiste sur sa manifestation comme *exclamation*³³, et précise ses particularités :

« Mais cette parole n'est pas communicative, elle est seulement expressive, bien qu'elle ait un sens. La formule prononcée en blasphémie ne se réfère à aucune situation objective en particulier ; le même juron est proféré en des circonstances toutes différentes. Il n'exprime que l'intensité d'une réaction à ces circonstances. Il ne se réfère pas non plus au partenaire ni à une tierce personne. Il ne transmet aucun message, il n'ouvre pas de dialogue, il ne suscite pas de réponse, la présence d'un interlocuteur n'est pas nécessaire. Il ne décrit pas davantage celui qui l'émet. Celui-ci se trahit plutôt qu'il ne se révèle. Le juron lui a échappé, c'est une décharge émotive. Néanmoins cette décharge se réalise en formules fixes, intelligibles et descriptibles. »

L'insulte, dans le sens restrictif que nous lui avons donné, partage certaines caractéristiques avec le juron tout en se différenciant dans sa forme, son acte, son intention et sa visée. Cette distinction mérite une étude en soi, mais disons que l'insulte est, avec bien d'autres formes d'exclamation, du point de vue de la topologie énonciative que nous avons esquissée, l'une des voies de sortie du jeu de la co-énonciation et, au-delà et plus spécifiquement, de l'espace de l'interlocution, quand les interlocuteurs ne peuvent, dans le meilleur des cas, que se taire et se séparer, ou quand les mots les plus vifs sont les signes avant-coureurs de la violence physique.

Références bibliographiques

- AGAMBEN G., 2009, *Le sacrement du langage. Archéologie du serment*, Paris, Vrin.
- BENVENISTE E., 1966, « La blasphémie et l'euphémie », in *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, 254-257.
- CULIOLI A., 2002, « *Je veux !* Réflexions sur la force assertive », *Penser les limites. Écrits en l'honneur d'André Green*, César Botella dir., Paris, Delachaux et Niestlé, 102-108.
- CULIOLI A., 2008, « Nouvelles variations sur la linguistique », *Vivre le sens*, Paris, Seuil, 113-145.
- DETRIE C., 2006, *De la non-personne à la personne : l'apostrophe nominale*, Paris, CNRS éditions.
- DUCARD D., 2011, « *N'importe quoi !* Le hors-sujet de l'énonciation », *La prise en charge énonciative. Etudes théoriques et empiriques*, P. Dendale et D. Coltier dir., Bruxelles, De Boeck-Duculot, 183-198.
- DUCARD D., 2012, « Dialogue entries and exits. The discursive space of discussion », *Dialogue and Representation*, Special issue of

³³ « La blasphémie se manifeste comme exclamation, elle a la syntaxe des interjections dont elle constitue la variété la plus typique ; elle n'utilise que des formes signifiantes, à la différence des interjections-onomatopées, qui sont des cris (*Oh ! aïe ! hé !*), et elle se manifeste dans des circonstances spécifiques. » (E. Benveniste, « La blasphémie et l'euphémie », *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, 1966, p. 156).

- Language and Dialogue 2 : 1*, Alain Létourneau and François Cooren ed., Université de Sherbrooke / Université de Montréal, 195-213.
- DUCARD D., 2012, « Comment le dire. A propos d'ajustement, *en quelque sorte* », *Tranel 56, L'énonciation et les voies du discours*, J. Longhi éd., Neuchâtel, 43-60.
- FREUD S., 2010, *Le Malaise dans la culture*, traduction de D. Astor, Paris, GF Flammarion.
- LAFORREST M., VINCENT D., 2004, « La qualification péjorative dans tous ses états », *Langue française 144, Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques*, Lagorgette D. et Larrivée P. dir., Paris, Larousse, 62-63.
- LARGUECHE E., 2009, « L'insulte à la trace », Lagorgette dir., *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Editions de l'université de Savoie.
- LE CORRE G., 2004, « Les usages morpho-dynamiques de l'insulte en Langue des Signes Française », *Langue française 144, Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques*, Dominique Lagorgette et Pierre Larrivée dir., Paris, Larousse, 105-123.
- MILNER J.-C., 1978, *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*, Paris, Seuil
- MILNER J.-C., 2011, *Clartés de tout. De Lacan à Marx, d'Aristote à Mao*, Paris, Verdier.
- MONFORT J.-Y., 2008, « L'injure dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse », *Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et polices du discours*, Paris, L'Harmattan.
- OUSPENSKI D., 1990, « L'aspect mythologique des jurons russes », Iouri Lotman et Boris Ouspenski, *Sémiotique de la culture russe*, traduction de Fr. Lhoest, Lausanne, L'Age d'Homme, 425-461.
- RUWET N., 1982, « Grammaire des insultes », *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Seuil, 1982, 239-314.
- SCHOPENHAUER A., 2000, *L'Art d'avoir toujours raison*, trad. Didier Raymond, Paris, Mille et une nuits.
- SCHOPENHAUER A., 2004, *L'Art de l'insulte*, textes réunis et présentés par Franco Volpi, Paris, Seuil.